

ALGÉRIE TÉLÉCOM - SPA -  
DIRECTION OPÉRATIONNELLE DE TELECOMMUNICATION -TLEMCEN

AT/DO13/STD/DRA/CRU/N° 262/2024

TLEMCEN : le 05/12/2024

**MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS  
TLEMCEN**

A

**Monsieur SARL TELINCO COM**

**OBJET : Mise en demeure**

Suite à une sortie du chantier Travaux câble FO Hamri MSAN/ HMRN -3 qui vous a été confié conformément à l'ordre de service N°174 du 28/04/2024, j'ai le regret de vous informer qu'on a constaté que vous avez utilisé un seul collier pour fixer deux câbles. Alors que chaque câble doit ce fixé par son propre collier .

Pour cela vous êtes mis en demeure de relever cette réserves dans les plus brefs délais.



LE DIRECTEUR

Signé: Mr. B. ZAID

- 1 -